



Normandie



Parution du 21 mai 2021

## ■ GONNEVILLE-SUR-MER

### LE CONSEIL MUNICIPAL EN 5 POINTS

Les élus de Gonneville-sur-Mer se sont réunis en conseil municipal pour traiter d'un certain nombre de dossiers.

#### 1. Compétence surveillance des plages

Face aux difficultés de recrutement et d'organisation quant à la centralisation de la surveillance des plages, la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge a décidé de rétrocéder la surveillance des plages aux trois communes concernées : Cabourg, Merville-Franceville et Varville, dans un but de proximité de gestion plus efficace. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité la rétrocession de la compétence surveillance des plages aux trois communes prés citées.

#### 2. Rapport sur l'eau

François Lebrun, Président du Syndicat Mixte du Plateau d'Heuland, a présenté le rapport sur l'eau. Les consommations atteignent des volumes maximums, dépassant les 2 230 m<sup>3</sup>, saturant le réseau. Grâce à un partenariat avec le Syndicat du Nord Pays d'Auge, 206 m<sup>3</sup> permettent de satisfaire les plus grosses demandes estivales. La qualité de l'eau reste bonne. D'importants travaux ont été réalisés, atteignant la somme de 311 000 € d'investissements en 2020. Les tarifs de l'eau, bien qu'en hausse, restent modiques s'il est considéré la rareté à terme, les travaux à engager sur l'important réseau, la réactivité des agents techniques en charge de la surveillance, des interventions de réparation et la gestion en syndicat, ne réalisant aucun bénéfice contrairement à une société. Quant à la consommation, elle représente 149 m<sup>3</sup> par abonné et par an en 2019, 167 m<sup>3</sup> en 2020. Le contraste est entre les consommations d'hiver et d'été (du simple au double) liées à l'activité des campings et des résidences secondaires.

#### 3. Archivage

Les archives de la ville n'ont jamais été classées par un archi-

viste professionnel. De ce fait, l'organisation mise en place par les divers agents successifs ne respecte pas le cadre de classement défini par les Archives Départementales, même si une logique de rangement thématique et chronologique a été appliquée. « Un tri des documents éliminables est également à envisager ce qui nous ferait gagner de la place. » Pour ce faire, le Centre de gestion du Calvados a proposé à la mairie les missions d'un archiviste, à hauteur de 200 € par jour, soit une dépense de 3 000 €, pouvant être étalée sur deux exercices comptables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette mission d'archivage professionnel qui pourra s'effectuer en cette année 2021, le budget le permettant, et autorise le maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Calvados.

#### 4. Effacement des réseaux Route de la Corniche

Ces travaux pilotés par le SDEC énergie pourraient débiter après l'été, pour une durée de neuf semaines. Ils seront réalisés par la société SPIE. Il s'agit de l'enfouissement des réseaux sous la voirie et pose de candélabres tous les 40 m. Ces derniers se chiffrent à hauteur d'un montant total de 215 629,99 € TTC. La participation communale est ramenée à 44 622,92 € TTC. Le taux d'aide est de 75 %.

#### 5. Travaux

Travaux de voirie : le devis moins disant a été retenu en faveur de l'entreprise Travaux Publics Augerons pour un montant de 22 300 € TTC. Les travaux pourront être réalisés en juin. Une subvention de la DETR à hauteur de 30 % est en attente.

Mur de l'église : des devis sont en cours. Une proposition a été reçue à hauteur de 25 000 € TTC. Un dossier de demande de subvention auprès de l'APCR est en cours.

Quant au parking du Centre Bourg et le hangar municipal, les travaux ont été repoussés à l'année prochaine.